

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 15 mai 2025

Présents | MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE, Gérald BOUSSICAULT, et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, Corinne PICARD représentant le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Monique LE BIHAN, Mme Martine SCOTTO DI VETTIMO, et M. Paul ABLINE, représentant les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Marie-Chantal GUILLOT | M. Philippe LABORDERIE
Mme Christelle TREHET-COLLET | Mme Monique LE BIHAN

Absents excusés

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 9 mai 2025, CASF, article R123-16

POINT N°13 – CCAS – CONVENTION DE PARTENARIAT EN VUE DU DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE MUTUELLE SPECIFIQUE AUX HABITANTS DES PONTS DE CE ET MURS ERIGNE

Mme Chouteau, Vice-Présidente, expose :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code de la santé publique,

Vu la délibération du 27 mars 2025 lançant l'appel à partenariat pour le déploiement d'une offre de mutuelle spécifique pour les habitants des Ponts-de-Cé, en partenariat avec le CCAS de Murs-Erigné.

Considérant l'avis de la commission d'analyse des offres en date du 13 mai,

Considérant la nécessité de conventionner avec les organismes retenus pour définir les conditions et modalités du partenariat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration décide :

- D'approuver le choix des organismes de mutuelle communale JUST et MCRN,

Envoyé en préfecture le 16/05/2025

Reçu en préfecture le 16/05/2025

Publié le

ID : 049-264901976-20250515-AS_25_05_15_13-DE



- D'autoriser le Président, ou à défaut Mme la Vice-Présidente, à signer les conventions et les éventuels avenants,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en place de ce partenariat.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

